Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20261119-DGS_2026_090-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ANIMATION DE LA MÉDIATHÈQUE AVEC L'ASSOCIATION « A FLEUR DE CONTE »	Décision 19/11/2026 N° DGS/2026/090

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT le programme d'animations de la médiathèque en 2027,

DÉCIDE

Article 1 :
De signer avec L'ASSOCIATION A FLEUR DE CONTE sise 135 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540), représentée par Monsieur Gaël PRIOLEAU en qualité de Président, un une convention portant sur l'organisation de 6 séances de contes d'une demi-heure et 3 séances d'une heure pendant l'année 2027 à la Médiathèque de Luynes (37230).

Article 2 :
Le montant de cette prestation est arrêté à la somme de 690 € nets (SIX CENT QUATRE VINGT DIX EUROS) et se décompose de la manière suivante :

- 6 x 70 € pour les séances d'une demi-heure,
- 3 x 90 € pour les séances d'une heure.

Article 3 :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.
Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 19 novembre 2026
Le Maire,

Antoine MAQUIN

Certifié exécutoire par :
- sa transmission au contrôle de légalité le : .....
- sa publication sur le site internet de la commune le : .....

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20261119-DGS_2026_090-CC

